

**AR Prefecture**

063-216300566-20230303-2023\_18-DE  
Reçu le 06/03/2023  
Publié le 06/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

**Séance du 03 mars 2023**

Nombre de  
membres :

En exercice	11
Présents	9
Procurations	1
Votants	10

L'an **deux mille vingt-trois** le **vendredi 3 mars** à **20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

**Présents** : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, GULLY Philippe, BONNET Christian et VAISSE Bernard.

Date de la  
Convocation :  
24/02/2023

Absents ayant donné procuration : Mme GRAZON Roseline représentée par M. FONTENETTE Alexis

VOTES :  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Absent : M. FAURIAT Jonathan

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

**Délibération  
N°2023\_18**

Objet :  
**Subvention -  
Tableau de  
programmation FIC  
2023-2026**

Suite à la délibération 2023\_08 concernant la programmation FIC 2024-2026, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au retrait du projet prévu en 2026 qui ne rentre pas dans le cadre des demandes éligibles au FIC. Il propose au conseil municipal de remplacer ce projet par un projet travaux bâtiment communal à hauteur de 32000,00 € subventionnable au taux de 40%

De plus, il précise que pour la demande de subvention FIC 2023 concernant les travaux de rénovation de l'ancienne poste, il souhaite déposer un complément de subvention dans le cadre du bonus énergie, soit 15% du montant de 109 100,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ➔ valide le changement de programme pour l'année 2026
- ➔ valide pour 2023 le dépôt du complément de subvention FIC dans le cadre du bonus énergie, soit 15% du montant de 109 100,00 € HT.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en préfecture le 06/03/2023  
et publication le 06/03/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Sébastien DUGNAS

